

28 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 21 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 décembre 2023

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD, Eric SALAÛN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Florian MÉRIEAU – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU ayant donné pouvoir à Eric SALAÛN – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Emmanuel LOUINEAU, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Catherine SOULARD ayant donné pouvoir à Jacky DALLET – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU ayant donné pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

Secrétaire de séance : Annie NICOLLEAU

En exercice : 30
Présents : 16
Votants : 19
Quorum : 16

N° 368-23 – Approbation du compte-rendu financier des activités d'aménagement du Vendéopôle de La Mongie

Considérant qu'au cours de l'exercice 2018, la Communauté de Communes a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée la réalisation du Vendéopôle "La Mongie" dans le cadre d'une Concession d'Aménagement qui arrivera à échéance le 31 décembre 2027.

Considérant que Vendée Expansion - SPL, l'Aménageur, a établi le compte rendu financier des activités objet de la convention et que la situation actuelle de cette opération est la suivante :

- L'année 2023 aura été l'occasion de finaliser les études d'aménagement de la tranche 9 et de la voie de désenclavement, avec le dépôt pour instruction des différents dossiers.

Considérant les perspectives pour l'année 2024 :

- L'acquisition des derniers terrains de 1 368 m² nécessaires à la réalisation de la voie de désenclavement,
- L'acquisition auprès de la communauté de commune de la parcelle ZV n°59 de 18 412 m², pour la tranche 9,
- L'obtention des autorisations administratives attendues pour l'été 2024,
- La réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, à l'été 2024,
- La poursuite de la commercialisation des tranches 6 extension et 8.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, ainsi que des représentants de Vendée Expansion - SPL, et pris connaissance du compte rendu financier détaillé établi par Vendée Expansion - SPL, le Conseil communautaire :

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver Le compte-rendu financier 2023 qui lui a été présenté en application de l'arrêté 5.II de la loi n°83.597 du 7 juillet 1983, de l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme,**
- **D'approuver Les bilan et plan de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion – SPL sur la base de la balance comptable du 30 novembre 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer toutes pièces, actes ou mandats se rapportant à ces décisions.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 10 janvier 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.